



Là où il y a une volonté, il y a un chemin ...

Le 31 octobre dernier, une délégation du Syndicat Unifié UNSA a rencontré la Direction afin de faire le point sur les avancées des sujets évoqués au début de l'été.

La Direction nous a informé de sa volonté de répondre favorablement aux revendications portées par le SU UNSA concernant l'ouverture d'une négociation sur **le temps partiel** en 2024, mais également sur la remise en place d'un **poste accueil** en agence de flux et renforcement de la sécurité en agences sensibles. Ces derniers chantiers ont d'ores et déjà été ouverts.

La NAO nationale et donc la rémunération et le pouvoir d'achat ont été longuement abordés.

Nous avons rappelé avec force et conviction que ces sujets étaient au cœur des attentes des salariés ... **précisant qu'un versement de complément de PPV avant la fin de l'année serait un signal positif de reconnaissance.**

La direction a précisé que les négociations nationales en cours ne permettaient pas d'envisager cette option à date. A noter que la 3ème négociation a été reportée au 30 novembre.

Cela étant dit, au-delà de primes ponctuelles, les élus du Syndicat Unifié UNSA considèrent que c'est l'ensemble de la **politique de rémunération** qui est à redéfinir pour plus de justice, d'équité et d'attractivité.

Nous avons enfin rappelé la nécessité de réviser **l'accord de mobilité**, mais aussi l'harmonisation du **temps de travail et des horaires** afin d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA agissent au quotidien, en métropole et dans les DOM, au service de tous les salariés et **obtiennent des résultats.**



Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)



Date des élections
du 13/11 au 24/11/2023
Vote électronique : www.cepac.webvote.fr



Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

